



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
15.10.2008 Bulletin 2008/42

(51) Int Cl.:
B60N 3/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07290434.5**

(22) Date de dépôt: **10.04.2007**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(72) Inventeur: **Sibout, Michel**
86200 Veniers (FR)

(74) Mandataire: **Fosse, Danièle**
Cabinet Blétry & Associés
23, rue du Renard
75004 Paris (FR)

(71) Demandeur: **C.E.I.T. Entreprises**
86200 Loudun (FR)

(54) **Repose-pieds réglable en hauteur**

(57) L'invention concerne un repose-pieds destiné à équiper des véhicules de transport, en particulier au niveau du poste de conduite, du type comprenant une plaque d'appui (1) pour les pieds et un châssis (2) permettant la fixation dudit repose-pieds au plancher du véhicule.

L'invention consiste en ce que ladite plaque d'appui (1) est montée sur le châssis (2) à l'aide de moyens permettant l'entraînement en déplacement de ladite plaque d'appui (1) entre une première position extrême dite basse

se et une seconde position extrême dite haute, lesdits moyens d'entraînement étant en outre agencés pour permettre le positionnement et le maintien de ladite plaque (1) à la position extrême haute, à la position extrême basse et à une pluralité de positions intermédiaires entre lesdites positions extrêmes, des moyens de commande desdits moyens d'entraînement étant en outre prévus sur le repose-pieds, actionnables au pied.

Application au poste de conduite de véhicule de transport.

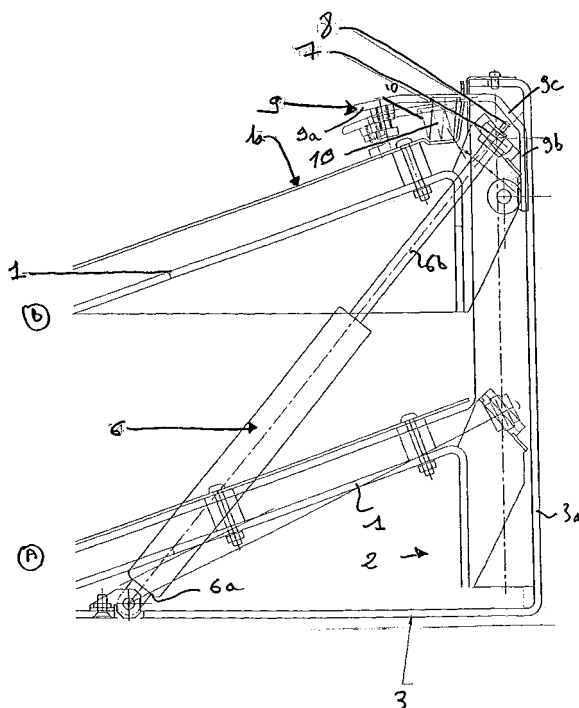


Figure 1

Description

[0001] La présente invention concerne un repose-pieds réglable en hauteur, destiné en particulier à équiper le poste de conduite de véhicules tels qu'un véhicule de transport du type train, tramway, métro ou similaire dans lesquels le conducteur change fréquemment.

[0002] Dans tous les véhicules de transport en commun, le conducteur est remplacé très régulièrement, jusqu'à quatre fois dans une même journée. Les personnes qui conduisent ces véhicules peuvent être de sexe différent, de taille et corpulence variées allant du 5^{ème} centile au 95^{ème} centile, c'est-à-dire d'une taille de 1 m 50 à 1 m 95. Ainsi, en général au niveau du poste de conduite, on propose un siège réglable à la fois en hauteur et en profondeur. De plus, on prévoit généralement un repose-pieds sur lequel le conducteur peut positionner ses pieds à la fois pour atteindre les pédales de commande généralement prévues sur le repose-pieds ou pour reposer ses pieds et ses jambes dans une position confortable.

[0003] Dans ce type de véhicule, le tableau de bord de par la complexité des appareils est de dimensions relativement importantes. Aussi, pour qu'un conducteur de grand gabarit puisse loger ses jambes sous le tableau de bord, il est nécessaire que le repose-pieds prévu soit le plus bas possible. Pour un conducteur de petit gabarit, il est indispensable que le repose-pieds soit également accessible et donc qu'il présente une hauteur appropriée pour que ledit conducteur de petit gabarit puisse accéder lui aussi aux pédales de commande ou reposer ses pieds.

[0004] Il est donc nécessaire de prévoir un repose-pieds dont la hauteur peut être réglée pour s'adapter à des conducteurs de taille différente et ce, de façon simple.

[0005] On connaît des repose-pieds réglables en hauteur mais dont les moyens de réglage de la hauteur nécessitent une intervention manuelle de l'utilisateur. Ainsi, dans EP 0 727 163, on propose une plaque pour les pieds, montée entre deux côtés pourvus de rainures dans lesquelles sont logeables des broches de fixation de la plaque. Ces rainures sont en forme de demi-cercles superposés les uns aux autres de sorte que la plaque est fixée à des hauteurs différentes en fonction des rainures choisies.

[0006] Un tel dispositif permet donc de proposer un réglage en hauteur de la plaque d'appui du repose-pieds toutefois cela doit être effectué manuellement par enlèvement des broches de fixation et remise en place de celles-ci une fois la hauteur choisie. De plus, les possibilités quant au choix de la hauteur restent limitées. Un tel repose-pied n'est donc pas utilisable dans un véhicule où ledit repose-pied doit pouvoir être adapté rapidement lors d'un changement de conducteur et pour des conducteurs de morphologie multiples et variées.

[0007] La présente invention a donc pour but de pallier ces inconvénients en proposant un repose-pieds dont la hauteur est facilement réglable d'une personne à l'autre,

ce réglage étant en outre réalisé de manière simple et fiable.

[0008] A cet effet, l'invention a pour objet un repose-pieds destiné à équiper des véhicules de transport, en particulier au niveau du poste de conduite, du type comprenant une plaque d'appui pour les pieds et un châssis permettant la fixation dudit repose-pieds au plancher du véhicule, caractérisé en ce que ladite plaque d'appui est montée sur le châssis à l'aide de moyens permettant l'entraînement en déplacement de ladite plaque d'appui entre une première position extrême dite basse et une seconde position extrême dite haute, lesdits moyens d'entraînement étant en outre agencés pour permettre le positionnement et le maintien de ladite plaque à la position extrême haute, à la position extrême basse et à une pluralité de positions intermédiaires entre lesdites positions extrêmes, des moyens de commande desdits moyens d'entraînement étant en outre prévus sur le repose-pieds actionnables au pied.

[0009] Ainsi, de manière avantageuse la plaque d'appui peut être positionnée simplement par l'action du pied de l'utilisateur sur les moyens de commande et à la hauteur voulue choisie parmi une pluralité de hauteurs possibles entre les deux hauteurs extrêmes.

[0010] De préférence, la hauteur extrême basse et la hauteur extrême haute du repose-pieds sont choisies pour s'adapter des hauteurs d'utilisateur grande et petite extrêmes.

[0011] Le châssis du repose-pieds est constitué d'une embase servant à la fixation au plancher de la cabine de conduite du véhicule, par exemple, et qui comporte également une paroi verticale.

[0012] La plaque d'appui, éventuellement pourvue d'une plaque de recouvrement, est montée sur l'embase à l'aide de moyens permettant son entraînement par rapport à l'embase entre les deux positions extrêmes. Ces moyens sont constitués de deux axes s'étendant verticalement par rapport à l'embase et donc au sol, de moyens de guidage tels que des guides à bille fixés à une extrémité de la plaque d'appui et appropriés pour coulisser le long des axes, et d'un vérin pneumatique ou hydraulique, de préférence un vérin à gaz, fixé articulé sur l'embase et dont la tige est montée articulée à l'extrémité de la plaque d'appui pourvue des moyens de guidage.

[0013] La plaque d'appui est de préférence montée sur le châssis de manière à être inclinée depuis les axes vers l'embase, formant une surface d'appui inclinée, dans une position ergonomique de réception des pieds.

[0014] Ainsi, le déploiement de la tige du vérin permet d'amener la plaque d'appui vers la position haute, celle-ci par l'intermédiaire des moyens de guidage se déplaçant guidée le long des axes tandis que la rétraction de la tige du vérin dans le cylindre permet d'amener la plaque d'appui, celle-ci toujours par l'intermédiaire des moyens de guidage se déplaçant guidée le long des axes, vers la position basse.

[0015] Les moyens de commande des moyens d'en-

traînement, et plus particulièrement du vérin, sont constitués d'un bouton-poussoir de commande ménagé à l'extrémité de la tige du vérin et d'une pédale de commande ménagée en partie haute du repose-pieds, cette pédale étant conformée pour appuyer sur le bouton poussoir de commande lorsqu'un utilisateur exerce un appui dessus à l'aide du pied.

[0016] Ainsi, lorsqu'un utilisateur exerce une pression sur la pédale de commande à l'aide du pied, celle-ci transmet la pression exercée sur le bouton poussoir du vérin déclenchant ainsi son actionnement. Une fois, le vérin actionné celui-ci tend vers le déploiement de la tige de sorte que, pour remonter le repose-pieds il suffit à l'utilisateur de laisser agir le vérin jusqu'à la hauteur souhaitée puis de relâcher la pédale de commande pour bloquer le repose-pieds à la hauteur choisie. Si au contraire, l'utilisateur veut abaisser le repose-pieds, il doit exercer avec son ou ses pieds une poussée supérieure à celle exercée par le vérin pour pouvoir abaisser la plaque d'appui jusqu'à la hauteur voulue. Il suffit ensuite là encore de relâcher la pression sur la pédale de commande pour bloquer et maintenir le repose-pieds à la hauteur choisie.

[0017] Le repose-pieds selon l'invention est donc réglable en hauteur sans assistance électromécanique, commandé par l'utilisateur à l'aide d'une commande directement accessible au pied et située sur ledit repose-pieds.

[0018] Selon une forme de réalisation préférée, le repose-pieds selon l'invention comporte en outre des moyens de verrouillage du positionnement et du maintien de la plaque d'appui à la hauteur choisie.

[0019] Ces moyens peuvent être constitués d'un pignon denté monté sur la plaque d'appui et coopérant avec une crémaillère fixée sur la paroi verticale de l'embase, ledit pignon denté étant solidaire en rotation d'une roue dentée dans laquelle un doigt de blocage est maintenu en prise sous l'effet d'un moyen de rappel élastique, ladite roue dentée étant ainsi bloquée en rotation de sorte que le pignon denté est également bloqué en rotation pour éviter à la plaque d'appui de descendre en position basse si le vérin cesse son effet, ledit doigt de blocage étant désengageable de la roue dentée lors de l'actionnement de la pédale de commande sous l'effet de moyens appropriés. Lesdits moyens peuvent être constitués d'une bielle en liaison entre un axe de la pédale de commande et une lumière du doigt de blocage, de sorte que, lors de l'actionnement de la pédale de commande par pression du pied de l'utilisateur, la bielle tire le doigt de blocage contre l'effet du moyen de rappel élastique et le désengage de la roue dentée.

[0020] Ainsi, de manière avantageuse, quand l'utilisateur appuie sur la pédale de commande dite également de déverrouillage, il libère le vérin à gaz et les moyens de verrouillage de sécurité.

[0021] Un repose-pieds selon l'invention peut être avantageusement utilisé pour le conducteur d'un véhicule de transport et il peut comporter également des pé-

dales de commande du véhicule. Toutefois, il peut également être utilisé en tant que repose-pieds réglable en hauteur, destiné à équiper des sièges de passagers d'un tel véhicule.

[0022] On décrira maintenant l'invention plus en détail en référence au dessin dans lequel :

La figure 1 représente une vue en coupe d'un repose-pieds selon l'invention ;

Les figures 2a, 2b et 2c représentent respectivement une vue en coupe d'un repose-pieds selon l'invention, la coupe étant effectuée à des endroits différents du repose-pieds ;

La figure 3 représente une vue agrandie de la partie supérieure de la figure 2b, et

Les figures 4a et 4b représentent respectivement les moyens de verrouillage selon une vue latérale et une vue arrière.

[0023] Comme on peut le voir à la figure 1, le repose-pieds objet de l'invention comprend une plaque d'appui 1 pour les pieds et un châssis 2 permettant la fixation dudit repose-pieds au plancher du véhicule.

[0024] Ainsi, le châssis 2 comporte une embase 3 qui est fixée au plancher de la cabine de conduite du véhicule. Cette embase 3 comporte également une paroi verticale 3a.

[0025] La plaque d'appui 1 est montée sur le châssis 2 à l'aide de moyens permettant l'entraînement en déplacement de ladite plaque d'appui 1 par rapport à l'embase entre une première position extrême dite basse A et une seconde position extrême dite haute B toutes deux représentées à la figure 1 et aux figures 2a, 2b et 2c. Ces moyens d'entraînement sont constitués en partie de deux axes verticaux 4 s'étendant depuis l'embase 3 et le long duquel sont montés coulissants des moyens de guidage tels que des guides à bille 5 fixés à l'extrémité de la plaque d'appui 1. La plaque d'appui 1 comporte une plaque de recouvrement 1a assurant une protection complémentaire. La plaque d'appui 1 et la plaque de recouvrement 1a sont montées ainsi dans un plan incliné (angle α) depuis les axes 4 vers l'embase 3 de manière à favoriser le positionnement ergonomique des pieds du conducteur sur ledit repose-pieds et peuvent comporter des pédales de commande pour la conduite du véhicule par exemple (non représenté). Cette inclinaison est toujours la même quelle que soit la hauteur de la plaque d'appui.

[0026] Ainsi, les guides à billes 5 permettent l'entraînement guidé de la plaque d'appui 1 le long des axes 4 entre la position extrême haute B et la position extrême basse A. Les moyens d'entraînement comportent en outre des moyens de commande de cet entraînement pour permettre le positionnement et le maintien de ladite plaque 1 à la position extrême haute B, à la position extrême basse A et à une pluralité de positions intermé-

diaires entre lesdites positions extrêmes. Ces moyens de commande sont constitués d'un vérin à gaz 6 dont la chape 6a est montée articulée sur l'embase 3 et la tige 6b est montée articulée à son extrémité sous la plaque d'appui 1, par exemple à l'aide d'une rotule 7, logée sensiblement au niveau de l'extrémité de la plaque d'appui 1 qui coulisse le long des axes 4. Ainsi, l'actionnement du vérin 6 qui peut pivoter par rapport à l'embase 3 permet de commander le coulisement de la plaque 1 le long des axes 4 par l'intermédiaire des guides à bille 5 entre la position extrême haute B dans laquelle la tige 6b du vérin est totalement déployée et la position extrême basse A dans laquelle la tige 6b est non déployée.

[0027] Le vérin à gaz 6 présente une grande fiabilité de sorte qu'il permet le coulisement lorsqu'il est actionné et le maintien en position lorsque cesse son actionnement.

[0028] A cet effet, un organe de commande dudit vérin tel qu'un bouton poussoir 8 de commande est ménagé à l'extrémité de celui-ci, ce bouton de commande 8 permettant d'actionner le vérin 6 lorsqu'on appuie dessus. De préférence, on prévoit alors une pédale de commande 9 dudit bouton de commande 8.

[0029] Cette pédale 9 est logée à l'extrémité de la plaque d'appui 1, de la tige 6b du vérin 6 et se positionne au-dessus de la plaque de recouvrement 1a de manière à être accessible à l'utilisateur qui peut ainsi l'actionner à l'aide du pied. Cette pédale 9 présente sensiblement une section transversale en U, une branche 9a du U venant sur la plaque de recouvrement la pour constituer la partie d'actionnement de la pédale 9 tandis que l'autre extrémité 9b du U est articulée sur le châssis et que la base 9c du U est en regard du bouton de commande 8.

[0030] Un moyen de rappel élastique tel qu'un ressort de rappel 10 est logé entre la plaque de recouvrement 1a et la pédale de commande 9 de sorte que, lorsque l'utilisateur appuie sur la partie d'actionnement de la pédale 9, le ressort 10 se comprime et la base 9c du U vient en appui sur le bouton de commande 8 déclenchant alors l'actionnement du vérin 6. La partie d'actionnement 9a comporte en outre une butée 9d pour limiter la course d'actionnement.

[0031] Il est alors possible soit d'exercer une poussée suffisante pour contrecarrer la poussée du vérin 6 et abaisser la plaque d'appui 1 jusqu'à la position voulue soit au contraire de laisser remonter la plaque d'appui 1 sous l'effet du vérin jusqu'à la position voulue. Dès la position souhaitée atteinte, on relâche la pédale de commande 9 et l'actionnement du vérin 6 cesse maintenant la plaque d'appui 1 à la position déterminée par l'utilisateur.

[0032] La poussée exercée sur la plaque d'appui 1 peut être exercée avec le pied qui actionne la pédale de commande ou avec le deuxième pied de l'utilisateur.

[0033] Ainsi, le repose-pied selon l'invention peut être commandé avec un seul pied.

[0034] De manière à éviter les risques de mauvais fonctionnement du vérin 6, liés à l'usure prématurée de

ce dernier, du fait de la corrosion ou des poussières en quantité, de chocs qui pourrait endommager la tige 6b, le repose pieds comporte en outre des moyens de verrouillage du positionnement du repose pieds. Ces moyens de verrouillage sont agencés pour bloquer en position le repose pieds à la hauteur choisie par l'utilisateur sans que le vérin 6 soit sollicité en permanence par le poids du conducteur.

[0035] Ces moyens de verrouillage sont constitués par une crémaillère 11 fixée de manière rigide sur la paroi verticale de l'embase 3. Un pignon denté 12 est prévu pour circuler et coopérer avec cette crémaillère, ledit pignon 12 étant monté libre en rotation autour d'un axe x monté sur un support fixé à la plaque d'appui 1. Une roue dentée 13 solidaire dudit pignon denté 12 coopère avec un doigt de blocage 14. Ce doigt de blocage 14 est ménagé pour venir bloquer les dents de ladite roue dentée 13 de sorte à empêcher la rotation dudit pignon denté 12 dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire pour empêcher la plaque d'appui 1 de descendre en position extrême basse si le vérin 6 cède.

[0036] Le doigt de blocage 14 est maintenu en prise sur la roue dentée 13 à l'aide d'un moyen de rappel élastique tel qu'un ressort 15. Ce ressort 15 est compressé pour autoriser désengager le doigt de blocage 14 de la roue dentée 13 le désengagement étant commandé par une biellette 16 qui fait la liaison entre une lumière 17 ménagée sur le doigt 14 et un axe 18 situé sur la pédale de commande 9.

[0037] Ainsi, non seulement le repose pieds selon l'invention permet de choisir facilement par simple pression sur la pédale de commande 9 la hauteur voulue par l'utilisateur mais il offre en outre un positionnement sûr.

[0038] Ainsi, un utilisateur tel qu'un conducteur de tramway, arrive à son poste de conduite et s'installe. Il règle d'abord la position de son siège en hauteur et profondeur, puis il cale ensuite ses pieds sur le repose pieds.

[0039] Si le repose pieds est trop bas, le conducteur appuie sur la pédale de commande 9 qui agit simultanément sur le bouton poussoir 8 de commande du vérin 6 pour actionner le vérin 6 qui pousse alors la plaque d'appui vers le haut et sur la biellette 16 qui désengage le doigt de blocage 14 de la roue dentée 13 et libère donc la rotation du pignon denté 12 le long de la crémaillère 11. Quand le repose pieds est à la hauteur voulue par l'utilisateur, celui-ci appuie avec son pied pour faire équilibre avec l'effort du vérin 6 et retire son pied de la pédale de commande 9. Le doigt de blocage 14 est alors ramené en position de prise avec la couronne dentée 13 ce qui bloque le pignon denté 12 en rotation.

[0040] Si le repose pieds est trop haut, le conducteur appuie sur la pédale de commande 9 ce qui actionne le bouton de commande 8 du vérin 6 et désengage le doigt de blocage 14 de la couronne dentée 13 libérant ainsi le pignon denté 12 en rotation. L'utilisateur doit alors exercer une poussée supérieure à celle du vérin 6 pour contrebalancer la poussée du vérin 6 et permettre l'abaissement de la plaque d'appui 1. Quand la plaque d'appui 1

est à la bonne hauteur, l'utilisateur relâche la pédale de commande 9, le vérin 6 n'est donc plus actionné et se bloque tandis que le doigt de blocage 14 se réengage sur la couronne dentée 13 bloquant le pignon 12 en rotation.

[0041] Ainsi, comme on peut le voir, le repose pieds selon l'invention permet avantageusement de sélectionner de manière simple et efficace la hauteur d'utilisation.

[0042] Un tel repose pieds sert donc avantageusement pour des postes de conduite de véhicules de transport mais il est bien entendu possible d'envisager son utilisation pour les voyageurs et dans tout autre type de véhicule où il pourrait être utile.

Revendications

1. Repose-pieds destiné à équiper des véhicules de transport, en particulier au niveau du poste de conduite, du type comprenant une plaque d'appui (1) pour les pieds et un châssis (2) permettant la fixation dudit repose-pieds au plancher du véhicule, **caractérisé en ce que** ladite plaque d'appui (1) est montée sur le châssis (2) à l'aide de moyens permettant l'entraînement en déplacement de ladite plaque d'appui (1) entre une première position extrême dite basse et une seconde position extrême dite haute, lesdits moyens d'entraînement étant en outre agencés pour permettre le positionnement et le maintien de ladite plaque (1) à la position extrême haute, à la position extrême basse et à une pluralité de positions intermédiaires entre lesdites positions extrêmes, des moyens de commande desdits moyens d'entraînement étant en outre prévus sur le repose-pieds, actionnables au pied.
2. Repose-pieds selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le châssis (2) du repose-pieds est constitué d'une embase (3) servant à la fixation au plancher de la cabine de conduite et qui comporte également une paroi verticale (3a).
3. Repose-pieds selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les moyens permettant l'entraînement de la plaque d'appui (1) entre les deux positions extrêmes sont constitués de deux axes (4) s'étendant verticalement par rapport à l'embase (3), de moyens de guidage tels que de guides à bille (5) fixés à une extrémité de la plaque d'appui (1) et appropriés pour coulisser le long des axes (4), et d'un vérin (6) pneumatique ou hydraulique, de préférence un vérin à gaz, fixé articulé sur l'embase (3) et dont la tige (6b) est montée articulée à l'extrémité de la plaque d'appui (1) pourvue des moyens de guidage (5).
4. Repose-pieds selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les moyens de commande

des moyens d'entraînement, et plus particulièrement du vérin (6), sont constitués d'un bouton-poussoir de commande (8) ménagé à l'extrémité de la tige (6) du vérin (6) et d'une pédale de commande (9) ménagée en partie haute du repose-pieds, cette pédale (9) étant conformée pour appuyer sur le bouton poussoir de commande (8) lorsqu'un utilisateur exerce un appui dessus à l'aide du pied.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5. Repose-pieds selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** la pédale (9) présente sensiblement une section transversale en U, une branche (9a) du U venant sur la plaque d'appui (1) pour constituer la partie d'actionnement de la pédale (9) tandis que l'autre extrémité (9b) du U est articulée sur le châssis et que la base (9c) du U est en regard du bouton de commande (8).
6. Repose-pieds selon la revendication 5, **caractérisé en ce qu'un** moyen de rappel élastique tel qu'un ressort de rappel (10) est logé entre la plaque d'appui (1) et la pédale de commande (9).
7. Repose-pieds selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre des moyens de verrouillage du positionnement et du maintien de la plaque d'appui (1) à la hauteur choisie.
8. Repose-pieds selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** ces moyens sont constitués d'un pignon denté (12) monté sur la plaque d'appui (1) et coopérant avec une crémaillère (11) fixée sur la paroi verticale (3a) de l'embase (3), ledit pignon denté (12) étant solidaire en rotation d'une roue dentée (13) dans laquelle un doigt de blocage (14) est maintenu en prise sous l'effet d'un moyen de rappel élastique (15), ladite roue dentée (13) étant ainsi bloquée en rotation de sorte que le pignon denté (12) est également bloqué en rotation, ledit doigt de blocage (14) étant désengageable de la roue dentée (13) lors de l'actionnement de la pédale de commande (9) sous l'effet de moyens appropriés.
9. Repose-pieds selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** lesdits moyens sont constitués d'une bielle (16) en liaison entre un axe (18) de la pédale de commande (9) et une lumière (17) du doigt de blocage (14).
10. Repose-pieds selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comporte également des pédales de commande du véhicule.

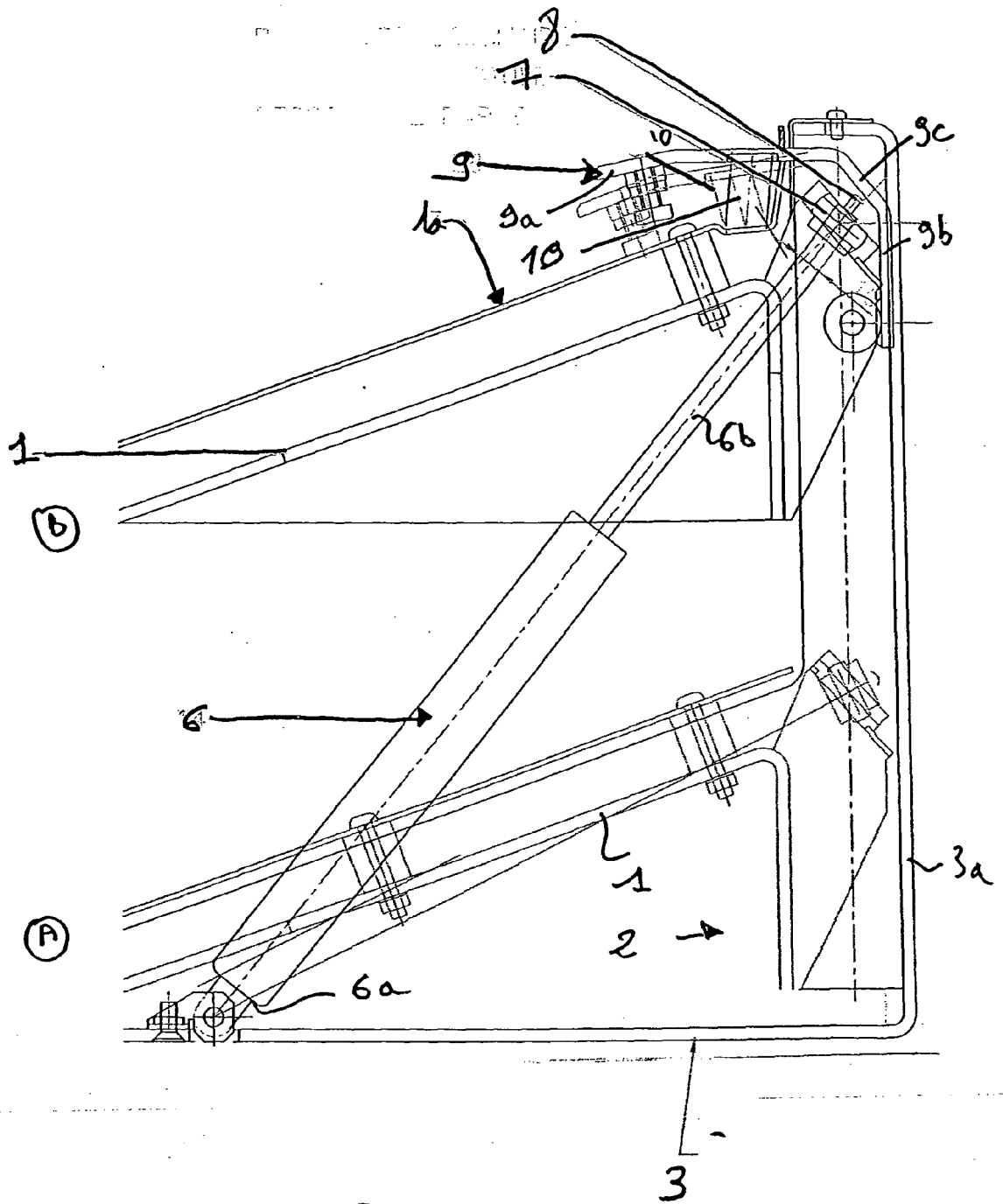
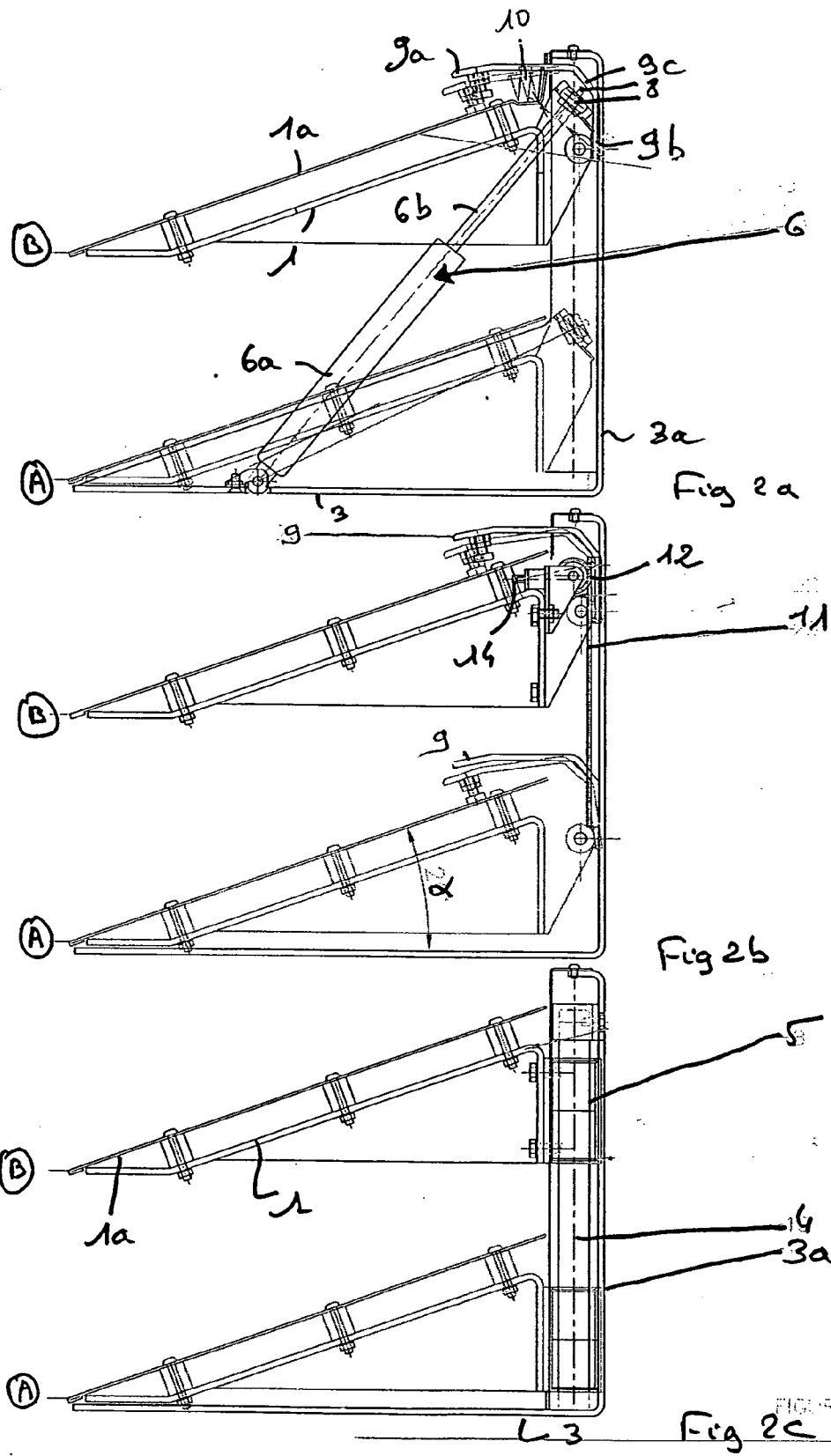


Figure 1



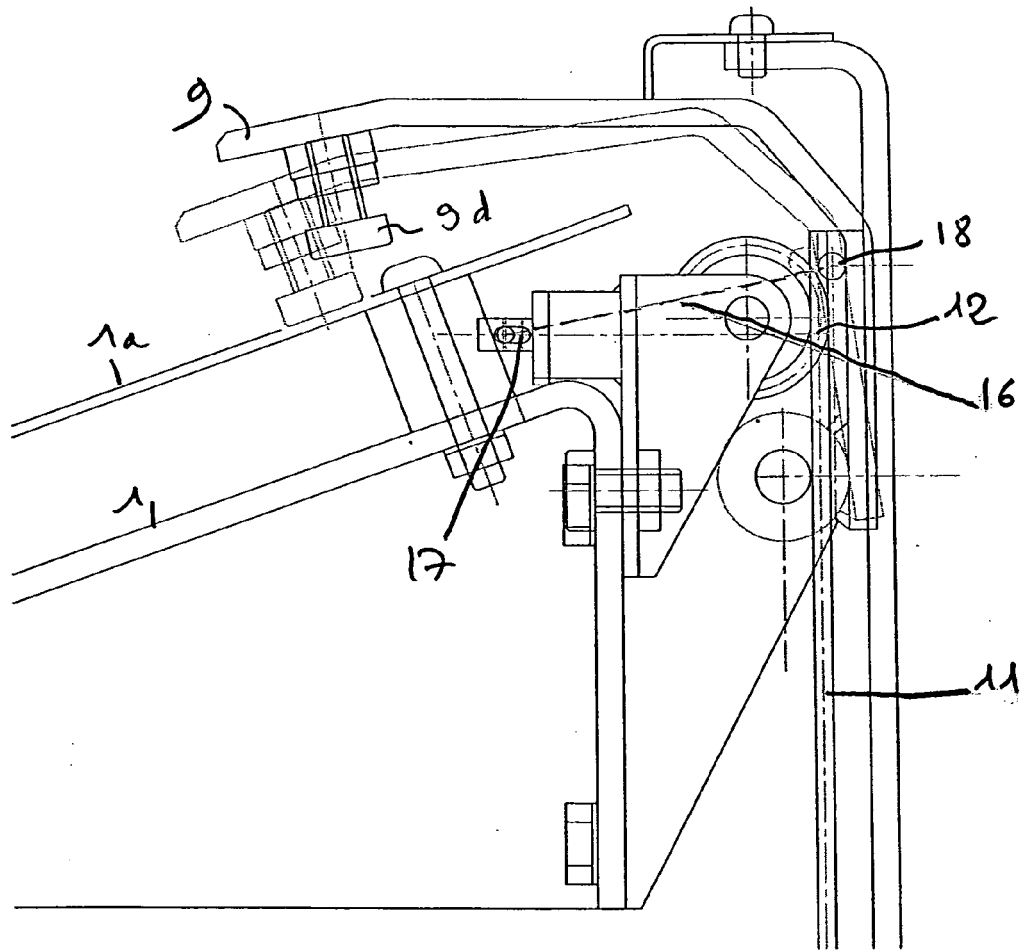


Figure 3

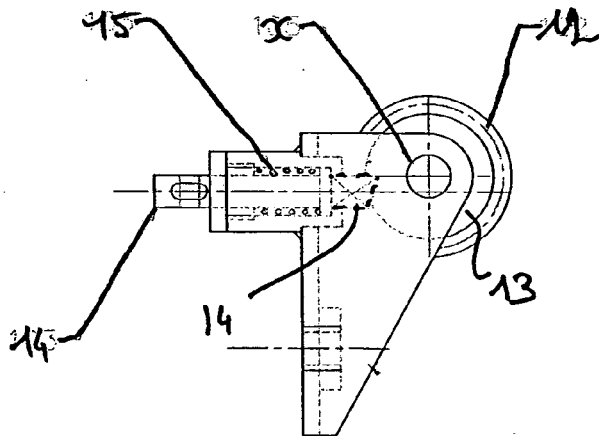


Figure 4a

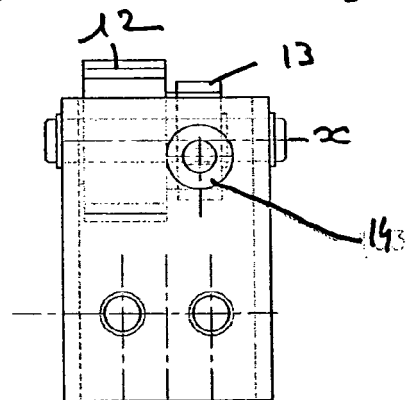


Figure 4b



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 07 29 0434

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 1 375 288 A (TEVER TECHNIK VERTRIEBS UND BE [DE]) 2 janvier 2004 (2004-01-02) * alinéas [0047], [0054]; revendication 7; figures 3,4,8,9 *	1-7,10	INV. B60N3/06
A	DE 33 46 754 A1 (HAMMERSTEIN GMBH C ROB [DE]) 4 juillet 1985 (1985-07-04) * figure 5 *	1,8,9	
A	DE 93 13 064 U1 (IBEG MASCH & GERAETEBAU [DE]) 21 octobre 1993 (1993-10-21) * figures 1,2 *	1	
A	DE 41 29 496 C1 (ROBERT BOSCH GMBH, 7000 STUTTGART, DE) 14 janvier 1993 (1993-01-14) * figures 1-5 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B60N A47C
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		19 février 2008	Schneider, Josef
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 29 0434

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-02-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1375288	A	02-01-2004	AT 356014 T DE 20208987 U1 ES 2281583 T3	15-03-2007 08-05-2003 01-10-2007
DE 3346754	A1	04-07-1985	AUCUN	
DE 9313064	U1	21-10-1993	AUCUN	
DE 4129496	C1	14-01-1993	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0727163 A [0005]